



MAIRIE DE BONIFACIO  
PALAZZU PUBLICU

bonifacio-mairie.fr

# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

## Pièce 5.2.C : Notice des déchets

Commune de Bonifacio (2A)



Depuis sa création, la Communauté de communes SUD-CORSSE exerce de plein droit la compétence optionnelle « élimination et valorisation des déchets ». Elle adhère au Syvadec \*, pour le traitement des déchets, la création et la gestion des quais de transfert. Et depuis le 1er janvier 2016, elle exerce pleinement la compétence « collecte et gestion des déchets ».

### Les missions :

- La collecte et élimination des déchets des ménages et des déchets assimilés
- La mise en place et la promotion du tri-sélectif
- La création et la gestion des déchèteries, points de propreté et quais de transfert
- La résorption des décharges sauvages et la dépollution des sites

### Les biodéchets :

Afin de contribuer à réduire la part de déchets à enfouir sur notre île, la Communauté de Communes du Sud-Corse, soutenue par le SYVADEC, organise chaque mois une distribution de composteurs individuels.

Les biodéchets correspondent aux déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles morte). Les biodéchets ont la capacité de « pourrir », c'est pourquoi on les appelle également putrescibles ou fermentescibles. Une large partie des biodéchets est encore aujourd'hui incinérée et enfouie. Ces modes de traitements conduisent à des pollutions diverses et à un gaspillage de ressources et énergétique. C'est pourquoi il est urgent de les séparer à la source afin d'assurer leur retour au sol sous forme d'amendement organique de qualité.

Pour en bénéficier gratuitement d'un composteur, inscrivez-vous au : 04 95 70 37 14 ou par mail : [tri.environnement@cc-sudcorse.fr](mailto:tri.environnement@cc-sudcorse.fr)

### Notice composteur



**Faites le geste nature... Compostez !**

**50 % de produits verts, mous et humides**

**En provenance de la maison comme :**  
 les épluchures de légumes et de fruits  
 le marc de café et les sachets de thé  
 les résidus de repas  
 les coquilles d'œufs

**En provenance du jardin comme :**  
 les coupes de gazon fraîches

**Astuce :** fragmenter les matières pour favoriser la fabrication du compost

**50 % de produits bruns, durs et secs**

**En provenance du jardin comme :**  
 les feuilles mortes  
 les branches coupées  
 la paille  
 les fleurs fanées  
 les copeaux et la sciure de bois

**En provenance de la maison comme :**  
 le papier essuie-tout  
 les cendres de bois

**J'évite de mettre dans mon composteur**

les plantes malades  
 la litière des animaux  
 les herbes ou plantes à graines  
 les résidus de cuisine comme la viande (les os), le poisson (les arêtes) et les produits laitiers

les rejets et coquilles  
 les feuilles de platane, châtaignier,  
 laurier, hêtre, acacia, chêne  
 les aiguilles de conifères  
 le papier journal  
 le carton brun épais

**3 règles d'or pour obtenir du bon compost**

Composant	Eau	Air
Diversifier les apports en mélangeant produits humides et produits secs	Éviter que le compost ne devienne trop humide ou trop sec	Remuer régulièrement

**Temps de maturation nécessaire : 6 à 8 mois**

Retrouvez toutes les infos sur le site internet [www.syvadec.fr](http://www.syvadec.fr)

**syvadec**

## Que faire si j'ai des nuisances ?

Si votre lombricomposteur est bien équilibré (température, humidité, acidité), vous ne devriez pas avoir de nuisances. Toutefois, l'écosystème peut évoluer et amener certains petits soucis.

**Voici les bonnes solutions pour y remédier !**

Symptôme	Causes éventuelles	Remède
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Odeur désagréable</li> <li>→ Présence de moucheron en quantité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trop d'humidité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rajouter du papier et carton, de la poudre de coquille d'œufs pour éviter l'acidité</li> <li>• Arrêter de nourrir les vers pendant quelques temps (3 semaines minimum)</li> <li>• Bien enfouir tous les déchets, parfois recouvrir d'une fine couche de terreau (les moucheron pourront sortir mais n'auront plus accès à la nourriture)</li> <li>• Ouvrir le couvercle tous les jours pour faire fuir les moucheron</li> <li>• Remuer pour bien aérer</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Peu ou pas de décomposition et des aliments qui moisissent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trop d'humidité</li> <li>• Trop de déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter du papier, du carton, des coquilles d'œufs broyées, puis, progressivement, vos déchets coupés en morceaux</li> </ul>

### Comment récolter et utiliser mon compost ?

Avec votre lombricomposteur, vous produirez deux types d'amendement.

**Le lombricompost**  
Il s'agit d'un compost solide obtenu en 3 mois environ, suite à la dégradation des déchets par des micro-organismes et des vers. Vous le récoltez sur le premier plateau, en bas de la structure et pourrez l'utiliser directement au pied de vos plantes.

**L'engrais liquide**  
Obtenu par percolation, il se récolte au robinet au bout de 2 à 4 semaines. Après dilution (1 volume d'engrais pour 10 volumes d'eau), vous pourrez l'utiliser directement sur vos plantes en arrosage ou en vaporisation.

**Vous avez des questions ?**

- Rendez-vous sur [syvadec.fr](http://syvadec.fr) pour des informations, conseils et astuces sur le compostage !
- N'hésitez pas aussi à consulter le guide qui vous a été remis avec votre lombricomposteur.
- Contactez vos animateurs compostage :  
Haute Corse : Jean-Pierre au 06 15 56 11 68  
Corse du Sud : Loriane au 06 13 71 20 95
- Écrivez-nous via [l'adresse\\_compostage@syvadec.fr](mailto:l'adresse_compostage@syvadec.fr)

## NOTICE D'UTILISATION de mon lombricomposteur

A suvaccera oramai,  
in ogni locu  
è in ogni casa

syvadec  
Directional Public de l'Alimentation  
des déchets de Corse

## Quels sont les avantages du compostage ?

## Comment fonctionne le processus de lombricompostage ?

## Comment bien démarrer mon lombricompostage ?

## Je mets en service mon lombricomposteur

## Comment bien composter ?

**Je réduis mes déchets de 25 kg/an et j'allège ma poubelle**

**Je valorise mes déchets chez moi**

**Je produis un engrais maison 100 % naturel et gratuit**

**J'observe la nature à domicile et je transforme mon déchet en ressource**

**LES +**

- Pas d'odeur
- Décomposition rapide
- Facile à utiliser (inutile d'arroser ou de retourner)
- Produit deux types d'engrais 100 % naturels



*Et en plus, je fais un geste pour la Corse*

Le lombricompostage est une technique de compostage basée sur la digestion des déchets organiques par des vers spécifiques (*Eisenia foetida*).

**C'est une solution parfaitement adaptée à un usage en appartement.**



**LE SAVIEZ-VOUS ?**

- Seuls les vers *Eisenia* sont adaptés au lombricompostage.
- Les vers se reproduisent et s'auto-régulent selon la nourriture apportée.
- L'espérance de vie d'un ver est d'environ 2 ans.
- Les vers mangent près de 2 fois leur poids par jour et ne dorment jamais !

Le SYVADEC fournit un seul lot de vers à la remise du lombricomposteur. Si vous souhaitez vous réapprovisionner, nous vous invitons à contacter l'association Recycla Corse (recyclacorse@gmail.com).

**Je choisis le lieu idéal**  
Le lombricomposteur s'installe à l'intérieur ou à l'extérieur de votre domicile, selon l'espace disponible.

- À l'intérieur, il trouvera sa place dans une buanderie, une cage d'escalier, un couloir ou même dans votre garage ou votre salon. Veillez à ce que la pièce dispose d'une aération suffisante car le processus de décomposition nécessite un bon apport d'oxygène.
- À l'extérieur, vérifiez qu'il ne soit pas exposé directement au soleil. Les vers sont photosensibles, ils ne supportent pas la lumière !

**CONSEIL**

**La température optimale pour les vers se situe entre 15 et 25°C.**  
Ils seront en pleine forme et composteront au maximum de leur capacité !

**Les vers ne supportent pas les températures extrêmes (<0°C ou > 35°C).** Ils hibernent en dessous de 0°C et peuvent mourir au-dessus de 35°C. Au-dessus de 25°C, ils manqueront d'oxygène.




**J'installe mon lombricomposteur en suivant la notice de montage qui m'a été fournie**

- 1 Une fois votre lombricomposteur en place, déposez les vers dans le dernier caisson.
- 2 Ajoutez-y des petits morceaux de carton, idéalement ceux de l'emballage du lombricomposteur et un peu de déchets verts.
- 3 Placez le tapis par-dessus les vers pour le protéger de la lumière et éviter leur fuite.
- 4 Les lombrics ont besoin d'un peu de temps pour s'acclimater à leur nouvel habitat. Il faut donc réguler les apports de biodéchets. Par exemple, les trois premières semaines, vous pouvez déposer l'équivalent d'une bonne poignée de main quotidiennement. Les semaines suivantes, doublez les apports.
- 5 Au bout de 3 mois, les vers seront prêts à accueillir tous vos déchets alimentaires. Plus ceux-ci sont de petite taille, plus ils seront rapidement éliminés et transformés en compost.

**N'oubliez pas l'importance d'équilibrer en permanence vos apports de biodéchets et de matières sèches.**



**J'équilibre l'apport de déchets alimentaires avec du papier et/ou du carton.**

**Je veille à toujours laisser le couvercle fermé car les vers n'aiment pas la lumière.**

**J'évite de laisser le lombricomposteur sans alimentation plus d'un mois.**



Je coupe mes déchets en petits morceaux.



Je prends soin de mes vers : ce sont des êtres vivants

### Que mettre dans mon lombricomposteur ?

**Je mets**

**Déchets de cuisine**

- Épluchures de fruits, de légumes
- Restes de fruits pourris ou cuits
- Marc de café et filtres en papier
- Sachets de thé
- Coquilles d'œufs broyées

**Déchets non alimentaires**

- Serviettes en papier et essuie-tout
- Papier journal
- Boîtes d'œufs en carton
- Cartons bruns (boîte en carton, rouleau d'essuie tout, rouleau de papier toilette)

**Je ne mets pas**

**Déchets de cuisine**

- Aliments réputés vermifuges : ail et échalotes
- Produits d'origine animale : viande, poisson, produits laitiers
- Huile de friture en grande quantité
- La majorité des agrumes s'ils sont en trop grande quantité et ne sont pas coupés finement

**Déchets non alimentaires**

- Déchets végétaux en trop grande quantité



La Communauté de Communes Sud-Corse met en place une campagne de tri adressée au grand public tout en insistant principalement sur le recyclage des cartons des professionnels et des commerçants. Il est important que les détenteurs de gros volumes apportent leurs cartons en déchèterie, acceptés gratuitement.

Trois déchetteries sont à disposition sur le territoire : Bonifacio (ZA de Musella), Figari (Route de l'aéroport, embranchement Poggiale) et Porto-Vecchio (LD Capo di Padule). Pour les plus petits volumes, ils sont acceptés dans les bacs et conteneurs jaunes de tri sélectif (si pliés, découpés et débarrassés de leurs contenues comme les plastiques ou polystyrène).




**Collecte des cartons**  
Dans le cadre de la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers assimilés, la Communauté de Communes du Sud Corse met en place une collecte dédiée aux cartons des professionnels et commerçants afin de réduire la quantité de déchets à enfouir en augmentant la valorisation des matières recyclables.



**Que faire des cartons**  
Les détenteurs de gros volumes doivent apporter leurs cartons en déchèterie, qui sont acceptés gratuitement (particuliers et professionnels).  
Les petits cartons sont acceptés dans les bacs et conteneurs jaunes de tri sélectif seulement s'ils sont pliés et découpés.

**Le bon geste**  
Les cartons doivent impérativement être pliés et débarrassés de leurs contenus (plastiques, polystyrène...).  
La possibilité de recyclage dépend de la qualité du tri, les cartons souillés sont donc collectés avec les ordures ménagères et non recyclés.

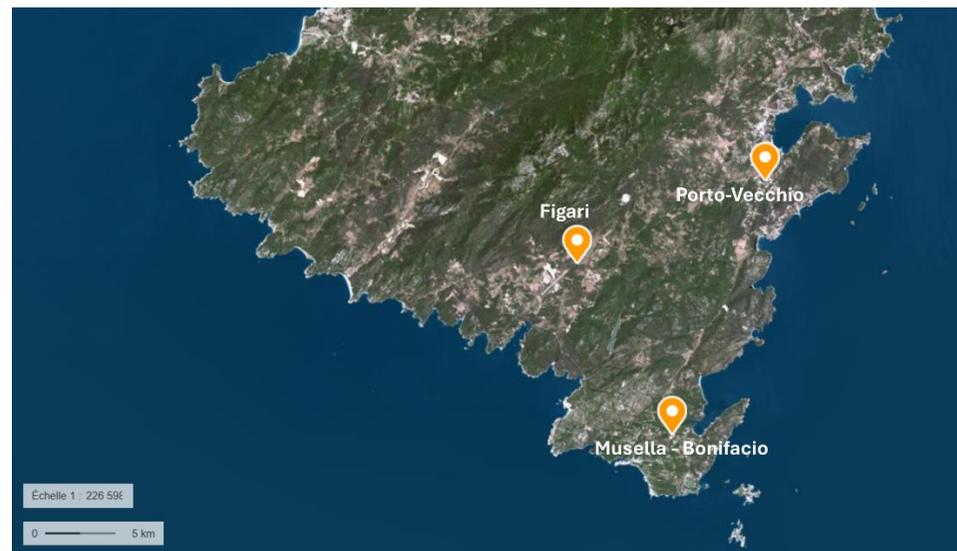
**Les horaires de dépôt**  
Les services de la Communauté de Communes du Sud Corse assurent en régie la collecte du lundi au vendredi (sauf fêtes).

**Les cartons pliés doivent être déposés exclusivement aux points de regroupements de collecte des déchets entre 5h00 et 11h00.**

**Une question, un doute ?**

Communauté de Communes du Sud-Corse  
immeuble Le Sphinx • CS90045 • 20530 • Porto-Vecchio CEDEX  
Tél. : 04 95 70 37 14 • Fax : 04 86 55 61 59

www.cc-sudcorse.fr



Bonifacio dispose d'une seule et unique déchetterie sur la ville accessible aux habitants de Bonifacio.

### Les cartons bruns

Pour les professionnels, la Communauté de Communes Sud-Corse met en place une collecte spécifique de cartons bruns : pour plus de renseignements, contactez-nous.

### Ça aussi, ça se recycle!

Capsules Nespresso, Piles, Néons et ampoules

### Ordures ménagères

Ce qui reste dans vos ordures ménagères

Papiers sales ou gras, articles d'hygiène, film en plastique de suremballage de journaux, emballages sales non vidés, boîtes pizza avec nourriture, barquettes en polystyrène, suremballages sacs et films en plastique, yaourts, pot de produits laitiers, couches.

Retrouvez toutes les adresses utiles sur la page web : [www.cc-sudcorse.fr](http://www.cc-sudcorse.fr)

### Déchèteries

3 déchèteries sont à votre disposition sur le territoire, entièrement gratuites pour les particuliers.

**GRATUIT**

● **Déchèterie de Bonifacio**  
ZA de Musella 20169 Bonifacio  
Du lundi au samedi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

● **Déchèterie de Figari**  
Route de l'aéroport, embranchement Paggiolo 20144 Figari  
Du lundi au samedi de 8H00 à 13H30

● **Déchèterie de Porto-Vecchio**  
LD Capu di Padule 20137 Porto-Vecchio  
Du lundi au samedi de 8H30 à 17H30  
Fermées le dimanche et les jours fériés

Une question, un doute ?

Communauté de Communes du Sud-Corse  
immeuble Le Sphinx • CS90045 • 20538 • Porto-Vecchio CEDEX  
Tél. : 04 95 70 37 14 • Fax : 04 96 55 61 59

[www.cc-sudcorse.fr](http://www.cc-sudcorse.fr)

Plus proche de vous, triezy avec nous !

A primura di a natura di a piaghia à l'altura

Prochainement de nouveaux conteneurs de tri seront installés près de chez vous.

### Papier

Journaux • Prospectus • Courrier  
Papiers de bureau • Catalogues

Aujourd'hui, tous les papiers se trient !  
Sauf le papier alimentaire, papier photo et papier peint

### Emballages

Bidons de sirop, aérosols, boîtes de conserves, canettes, barquettes en aluminium, bouteilles d'eau, de jus de fruits, de soda, de lait, de soupe, cubitainers, briques alimentaires, bouteilles d'huile, flacons de produits d'hygiène, boîtes et suremballages en carton, boîtes pizza sans nourriture, flacons de produits ménagers

Compartez vos emballages

### Verre

Bocaux • Pots • Bouteilles

Vidés correctement et se recyclent

LES couvercles et capsules se recyclent dans les emballages

### Compostage

Je mets dans mon composteur

50 % de produits verts, mous et humides

- les épluchures de légumes et de fruits
- le marc de café et les sachets de thé
- les résidus de repas
- les coquilles d'œufs
- les coupes de gazon fraîches

50 % de produits bruns, durs et secs

- le papier essuie-tout
- les cendres de bois
- les feuilles mortes
- les branches coupées
- la paille
- les fleurs fanées
- les copeaux et la sciure de bois

200 litres

Je ne mets pas dans mon composteur :

Les plantes malsades : la tige des armoises ; les herbes ou plantes à graines ; les résidus de cuisine comme la viande (des os), le poisson (des arêtes) et les produits laitiers ; les noix et coquilles ; les feuilles de platane, chèvrefeuille, saules, lierre, acacia, chêne ; les aiguilles de conifères ; le papier journal ; le carton brun épais.

### Ramassage des déchets ménagers :

L'enlèvement des déchets est assuré dans le respect des conditions techniques et de sécurité dans les voies publiques ou autres, ouvertes à la circulation publique et accessible aux véhicules de collecte. En cas de dépôt sauvage, la commune se réserve le droit de contrôler le contenu des déchets et de rechercher le responsable de ce dépôt. Le propriétaire des déchets est passible de poursuites pénales conformément aux articles R 632-1 et R 635-8 du Code Pénal.

Seuls les bacs mis à disposition sont autorisés pour la collecte des ordures ménagères ou assimilés. Les bacs de collecte sont affectés à une adresse (point propre voir cartes annexes) et ne doivent en aucun cas être déplacés.

### Consignes générales d'utilisation des bacs :

Dans le cadre de l'organisation de la collecte les consignes d'utilisations sont les suivantes :

- Pour les bacs verts, sont à y déposer uniquement les ordures ménagères
- Les bacs de tri identifiés par un autocollant indiquant les consignes de tri, sont à utiliser pour la collecte des produits recyclables.

### Les fréquences et jours de collecte :

Les fréquences et les jours de collecte sont fixés et peuvent être modifiés par nécessités du service.

### Hors période estivale du 1er octobre au 31 Mai :

- Une fois par jour le matin entre 04h00 et 11h00 du lundi au vendredi

La dépose des ordures ménagères sur tout le territoire est autorisée à partir de 17h00 (veille de la collecte) à 10h00 (jour de la collecte).

Du 1er novembre au 31 Mars, la dépose des ordures ménagères est strictement interdite les dimanches et jours fériés.

**Période estivale du 1er juin au 30 septembre :**

- 1 fois par jour le matin entre 04h00 et 11h00 sept jours sur sept y compris les jours fériés.

La dépose des ordures ménagères sur les points propres du territoire est autorisée de 18h00 à 10h00 le matin.

**Condition de collecte :**

**La collecte des ordures ménagères ne se fera que si :**

- Les bacs et les voies sont accessibles de manière à ne pas présenter de risque en matière de sécurité et à ne pas demander la mise en œuvre d'organisation particulière
- La circulation sur cette voie n'est pas entravée par le stationnement gênant de véhicule(s).

**Collecte commerçante du 1er juin au 30 septembre :**

Une collecte supplémentaire à l'attention des commerçants est proposée sur la commune en période estivale :

- Une fois par jour à partir de 14h00 en Haute-Ville, sept jours sur sept y compris les jours fériés
- Une fois par jour à partir de 15h30 sur la Marine sept jours sur sept y compris les jours fériés.

Il est strictement interdit de déposer les cartons, les conteneurs et les sacs poubelles sur la voie publique, trottoirs compris.

La collecte s'effectuant « de porte en porte », chaque commerçant devra attendre l'arrêt du camion devant son commerce. Il ne doit en aucun cas abandonner ses ordures ménagères sous peine de se voir verbalisé.

En dehors de cette collecte, les ordures ménagères devront être déposées aux différents points propres présents sur la Marine et la Haute-Ville.

Il est strictement interdit de laisser ses ordures ménagères ou son container devant le commerce ou sur la voie publique le soir après la fermeture de celui-ci.

Le local des « PHARES ET BALISES » est également à la disposition de chaque commerçant souhaitant y déposer son container le soir et le récupérer le lendemain matin.